

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL  
N° 12-2020

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2020

**Boucllement du préavis N° 04-2017**  
**Parc Guillemain - Mise en conformité et agrandissement du hangar**  
**des collaborateurs de Parcs et promenades**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil de la fin du projet susmentionné et de la décision prise par la Municipalité de procéder au boucllement du crédit d'investissement engagé pour sa réalisation, en référence au préavis N°04-2017 (3 avril 2017).

Le décompte final est le suivant :


	Préavis CHF TTC	Dépenses CHF TTC	Différence CHF TTC
<b>Totaux</b>	<b>1'258'000.00</b>	<b>1'190'677.05</b>	<b>67'322.95</b>

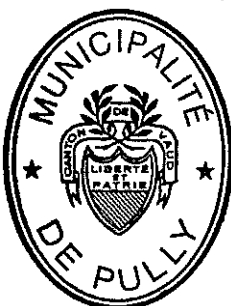
Ce chantier s'est donc achevé avec un coût global inférieur de CHF 67'322.95 TTC par rapport à la demande de crédit.

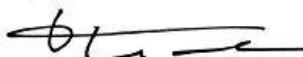
Par conséquent, le total des dépenses nettes de CHF 1'190'677.05 sera amorti par annuités égales dès le 1er janvier 2021, sur une période de 30 ans selon les conclusions du préavis.

Communication approuvée par la Municipalité dans sa séance du 2 décembre 2020.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
  
G. Reichen



Le secrétaire  
  
Ph. Steiner

Pully, le 9 décembre 2020